

LE NOUVEAU PLAN D'URBANISME

VALANT PLAN DE MOBILITÉ

Par délibération du 5 février 2026,

**GrandAngoulême a approuvé
le Plan d'Urbanisme
et Mobilité intercommunal.**

LE PLAN D'URBANISME, C'EST QUOI ?

Un document qui fixe les règles de construction et d'aménagement.

→ Il s'applique aux permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

OÙ LE CONSULTER ?

Sur le site internet de GrandAngoulême



APPROUVÉ

